

Le Lamentin, le 20 juillet 2021

# Avis aux partenaires

## OFB : Un nouvel élan en faveur de la biodiversité

### Deuxième session d'AAP dans le cadre du Plan France Relance



#### Appel à projets pour les Atlas de la Biodiversité communale (ABC 2021-2022)

Depuis 2017, l'OFB donne chaque année l'opportunité aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un atlas de la biodiversité communale (ABC).

La réalisation de ce diagnostic a pour objectif de mieux connaître la biodiversité d'un territoire, de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens, mais aussi de faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire. Grâce à ce dispositif, 153 projets d'ABC impliquant 1 407 communes ont pu voir le jour.

Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
15 juillet - 15 octobre	23 000 €	Communes et structures intercommunales en priorité, établissements publics et acteurs associatifs dans certains cas.	24 à 36 mois	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM)

<https://ofb.gouv.fr/> (informations à venir)

#### Appel à projets pour la restauration des milieux terrestres 2021

MobBiodiv' Restauration 2021 a pour but de soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent : diagnostics, activités de co-construction avec les acteurs du territoire, activités de suivi/évaluation et leur élaboration, travaux de restauration, valorisation de mise en réseau, actions de sensibilisation, etc.

Cette seconde session prolongera la dynamique amorcée au cours du premier semestre dans l'ensemble des territoires français.

Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
15 juillet - 24 septembre	300 000 €	Associations agréées au code de l'environnement, collectivités, conservatoires botaniques nationaux	22 à 36 mois	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM et COM)

[AAP MobBiodiv'Restauration 2021](#) (Règlement administratif, dossier de candidature)

## Lancement de l'appel à projets « Restauration écologique des milieux humides en Outre-mer » - ReMHOM



Mare Macabou (Martinique)  
© L. Iuhel

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance l'appel à projets (AAP) « ReMHOM » et dispose d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour soutenir des actions de restauration écologique des milieux humides continentaux et de transition dans les Outre-mer.

Aujourd'hui, les milieux humides ultra-marins sont en forte régression et font face à de nombreuses menaces naturelles et anthropiques engageant leur intégrité écologique.

Cet AAP vise à accompagner les actions de restauration des écosystèmes humides d'outre-mer, à l'exclusion des écosystèmes marins infralittoraux (lagons, herbiers de phanérogames et récifs coralliens) pour lesquels un appel à projet spécifique sera lancé à partir de 2022.

Il exprime la volonté affirmée de l'OFB dans le cadre de sa politique d'intervention ultramarine, de concourir à appuyer tous les territoires ultramarins et notamment les PTOM, non éligibles aux crédits du Plan France Relance.

Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
15 juillet - 10 septembre	200 000 €	Collectivités territoriales et EPCI, établissements publics d'Etat ou locaux, conservatoires botaniques nationaux (CBN), associations, GIP, fondations, personnes morales de droit privé propriétaires d'espaces ouverts au public.	36 mois	Outre-Mer (DROM et COM)

[AAP ReMHOM](#) (Règlement administratif, dossier de candidature)

## Un appel à projets pour les aires éducatives

L'OFB mobilise 600 000 euros pour accompagner les aires éducatives sur l'année 2021 et 2022.

Cet AAP a pour objectif d'accompagner le développement du réseau d'aires éducatives sur l'ensemble du territoire français, afin de contribuer à leur déploiement et atteindre les objectifs plan biodiversité de 500 aires éducatives en 2022 (300 aires éducatives sont déjà répertoriées en 2021).

Pour les projets d'aires éducatives qui sont dans leur 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> année, la subvention de l'OFB pourra représenter une intervention entre 2 000 et 3 200 € par projet. Pour les projets qui sont dans leur 3<sup>e</sup> année ou au-delà, la subvention de l'OFB sera positionnée entre 1 000 € et 1 600€.

Pour bénéficier de ces financements, les candidats doivent respecter certains critères et engagements comme par exemple : respecter les valeurs et objectifs de la charte des aires éducatives, veiller à réduire au maximum les émissions de CO2 dans le cadre du projet.

Période de candidature	Montant maximal de l'aide	Porteurs éligibles	Durée du projet	Territoires éligibles
2 juillet - 20 septembre	3200 € (pour les 1 <sup>ères</sup> ou 2 <sup>èmes</sup> années) ou 1600 € (pour les 3 <sup>èmes</sup> années)	Etablissements scolaires et acteurs d'éducation à l'environnement*	1 année scolaire	France métropolitaine et Outre-Mer (DROM et COM)

\*Acteurs d'éducation à l'environnement : Associations ou fondations agréées au titre de la protection de l'environnement, des entreprises etc.

[AAP Aires éducatives](#) (Règlement administratif)